



AVIATION CIVILE FOCUS

Comité de suivi du protocole - groupes de travail, mesures indemnitaires et statutaires : le point

FOCUS n° 55 – 21 novembre 2017

L'ensemble des mesures et des GT prévus par le protocole a été balayé. Nous avons choisi de lister ceux qui ont fait l'objet d'informations nouvelles.

GT n° 1 : modalités des épreuves aéronautiques pour l'accès des personnels du MEEM et des attachés aux détachements dans les corps de TSEEAC et IEEAC.

Si des divergences subsistent sur le programme (détachement TSEEAC), le GT est arrivé de l'avis général à maturité pour l'accès à IEEAC : il serait regrettable pour la CFDT de mettre en place une partie de la mesure et pas l'autre.

La CFDT fait valider par le Directeur Général l'idée d'une nouvelle réunion du GT dans les plus brefs délais, et l'allègement d'une partie du programme pour l'accès au vivier permettant après avis de CAP d'être détaché dans le corps de TSEEAC.

GT n° 2 : propositions de débouchés du corps des TSEEAC vers la catégorie A

SDP affirme que RV est pris avec la DGAFP. Le GT démarrera le 11 janvier 2018. Objectif : bouclage en 2018 du projet.

GT n° 3 : conditions et modalités d'accès des ASAAC exerçant des fonctions d'inspecteurs de surveillance au corps des TSEEAC

SDP affirme que RV est pris avec la DGAFP. Le GT démarrera le 20 décembre 2017. Objectif : bouclage en 2018 du projet.



POUR NOUS ÉCRIRE :
SPAC.CFDT@WANADOO.FR



RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.SPAC-CFDT.ORG



POUR PLUS D'INFOS
01 58 09 45 55



AVIATION CIVILE FOCUS

Comité de suivi du protocole
du 20 novembre 2017
FOCUS n° 55 – 21 novembre 2017

GT n° 11-13 : Maillage territorial de la filière technique
GT n° 14 : Energie et climatisation

La CFDT demande que pour les personnels impactés par les réorganisations mais pas par des mesures sociales prévues au protocole, des solutions soient trouvées.

GT n° 15 : RBO

Non, le GT RBO ne tend pas à réduire les effectifs au travers d'un outil de productivité. C'est l'administration qui l'affirme, avec à l'appui de sa démonstration l'application du RBO aux Compagnies aériennes de type A4 : modulation de la surveillance en fonction de la performance aboutissant à 2 ou 3 compagnies qui pourront se voir appliquer une modulation à la détente ou au contraire se voir raccourcir leur cycle de surveillance.

GT n° 16 : Elargissement licence surveillance

L'administration réaffirme qu'il s'agit d'une étude et non d'un engagement de mise en œuvre dans la période du protocole social (2016-2019).

GT n° 17 : Organigrammes DSAC en région

Les conditions de la transformation du DSR en Adjoint au directeur chargé des affaires techniques ont été validées au sein du Groupe de travail. En l'absence de modification des conditions d'emploi, la CFDT préconise de ne pas passer par la case Avis de Vacance d'Emploi : l'objectif n'est pas de créer le doute chez les personnels concernés ni dans les équipes.



POUR NOUS ÉCRIRE :
SPAC.CFDT@WANADOO.FR



RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.SPAC-CFDT.ORG



POUR PLUS D'INFOS
01 58 09 45 55



GT n° 19 : Tâches hors horaires de bureau DSAC

S'il y a accord général sur la nécessité de relancer ce groupe de travail, les divergences d'analyse demeurent, notamment sur la question de la récupération des temps de trajet :

- L'administration indique qu'il y a pour elle nécessité de tirer les enseignements de la mise en place provisoire de la note DSAC et de ses conséquences notamment en matière de volume de récupération sur missions, et met en exergue des usages recherchant une optimisation de missions à des fins personnelles au détriment des objectifs de la mission, pour aboutir à un texte définitif. Bref, il y aurait quelques abus, et surtout un coût important pour l'activité de la DSAC du dispositif mis en place.
- La CFDT souligne le caractère instable du texte produit en juin, qui a conduit à une application partielle de son contenu par la DSAC (notion de « trajet principal ») mais aussi à des différences d'interprétation entre DSAC/IR, contraires au but recherché. La CFDT réaffirme la nécessité d'asseoir tout dispositif sur la réglementation et la législation existantes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Réouverture du groupe de travail dès le début de l'année 2018.

GT n° 20 : mesures correctives concernant l'égalité hommes- femmes à la DGAC sur la base du Rapport annuel de Situation Comparée

La programmation annoncée d'une première réunion de ce groupe de travail est à mettre au crédit de la CFDT, qui a obtenu en négociation protocolaire une réflexion sur d'éventuelles mesures correctives, et pas uniquement un travail d'analyse comme initialement proposé par l'administration. A suivre !

GT n° 21 : Attractivité et fidélisation

Un thème essentiel pour la CFDT. Il suffit de se référer à nos dernières publications. Première réunion prévue le 30 janvier 2018.





GT n° 22 : Entités logistiques communes

Les travaux avancent suffisamment selon l'administration pour lui permettre de s'avancer en annonçant l'affectation de tous les agents à la DSNA avant le 1^{er} juillet 2017.

Il reste cependant des points clés à traiter : la question des emplois insalubres, et celle des conditions de prise en compte des dépassements horaires... ce n'est pas rien.

A ce stade, il reste également 3 régions pour lesquelles le projet d'entité logistique commune n'a pas été vu : Nord-Est, Ouest, ... et last but not least, Nord.

Bel optimisme donc de notre administration.

GT n° 24 : modalités de mise en œuvre des revalorisations de la composante fonctionnelle de l'IFSE

Par souci de cohérence -postes à recouvrement- mais aussi d'égalité de traitement, la CFDT a insisté pour que ce GT concerne dans le même temps l'ensemble des personnels administratifs, étant bien entendu que la revalorisation n'aura d'effet qu'en 2019 pour tous (2^e phase de revalorisation des personnels administratifs, la première ayant eu lieu dès 2016). FO nous a rejoint sur cette position.

GT n° 27 : Déroulement de carrière des OE

La CFDT a rappelé sa revendication de voir figurer, dans le cadre de l'amélioration du déroulement de carrière des ouvriers de l'Etat, et notamment pour les personnels exerçant dans une famille autre que leur famille d'origine pour des raisons de restructuration (hélas nombreuses), des dispositions s'appuyant sur une Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.





GT n° 29 : Statut PNT 2011

Le Directeur général s'engage à essayer d'accélérer le processus de publication de l'arrêté nécessaire à l'augmentation de la prime de performance. Cela ne règlera pas tout.

Référencement Mutuelle : MGAS

1650 adhésions à ce jour, dont 2/3 hors ICNA et 1/3 ICNA. Faible taux d'adhésion des retraités (4%).

Maintien des taux promus/promouvables des personnels administratifs

Les documents pour 2018 partent cette semaine à la Fonction Publique. Pour le secrétariat général, cette constitution tardive de dossier ne remet pas en cause l'avancement 2018, dont les CAP sont prévues en mai 2018.

PIPC

Le passage de 100 à 200€ de cette prime annuelle concernant l'ensemble des personnels DGAC rencontre des obstacles. La CFDT rappelle le caractère symbolique de cette prime en lien fort avec l'unité de la DGAC, et donc son caractère plus politique que technique ou financier.

Emplois fonctionnels

Confirmation sur demande CFDT du déblocage en 2018 des 40 CUTAC du protocole pour les IESEA, ainsi que de ceux concernant les TSEEAC. C'est également le cas des HEB.





AVIATION CIVILE FOCUS

Comité de suivi du protocole
du 20 novembre 2017
FOCUS n° 55 – 21 novembre 2017

Entraînement aérien

La subvention de 1430€ annuelle passe à 1650€ pour l'entraînement aérien.

A cela s'ajoutent 380€ pour 3h d'initiation IFR, ou 830€ pour les pilotes avec qualification IFR valide.

En outre, la subvention de 770€ pour planeur passe à 890€.

PPCR personnels techniques de catégorie A

Pour les ICNA et les IESSA, une phase transitoire a été élaborée avec Organisations syndicales, Guichet Unique et Administration, pour permettre que personne ne perde à la fusion de grades prévue par PPCR. Les éléments seront présentés lors du prochain Comité de Suivi du Protocole.

Prochain Comité de Suivi du Protocole

Dès Janvier 2018



POUR NOUS ÉCRIRE :
SPAC.CFDT@WANADOO.FR



RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.SPAC-CFDT.ORG



POUR PLUS D'INFOS
01 58 09 45 55